

CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2014-2019 PAYS DE BOURGES

Centre-Val de Loire
LE PAYS DE BOURGES

CRST 2014-2019
Fiche 35 Plan Isolation Bâtiments PUBLICS

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JE SAIS FAIRE

Pré-diagnostic Conseil Isolation
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
12/07/2012

50% du montant des travaux de rénovation énergétique Si Atteinte de la classe énergétique C Et un gain de 100kWh/m²/an Après travaux

B-5 La facture énergétique

Evolution de la facture énergétique (€ HT)

Les différents scénarios permettant de réaliser une réelle économie au point de vue des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre mais l'impact sur la facture énergétique est considérable.

Le graphique ci-dessus affiche deux courbes :
- L'évolution de la facture jusqu'en 2050 si les travaux ne sont pas réalisés
- L'évolution de la facture jusqu'en 2050 en fonction des travaux du Scénario 3

Les courbes du graphique prennent en compte une augmentation du coût de l'énergie de l'ordre de 5% par an.

En 2012, on s'aperçoit que la facture énergétique aura augmenté d'environ 50 %.

Sans travaux, le montant de la facture énergétique est estimé à environ : 3 600 € HT
Après travaux, le montant de la facture énergétique est estimé à environ : 1 700 € HT

Le choix des investissements à réaliser devient donc stratégique pour limiter l'impact de la facture énergétique sur le budget de la commune.

Vous êtes une collectivité éligible au CRST 2014-2019 du Pays de Bourges

Vous êtes une collectivité de plus de 1 000 habitants
Vous avez signé la convention « Conseiller en Energie Partagé » avec le SDE18.
Afin de définir les travaux éligibles vous devez réaliser une étude thermique selon le cahiers des charges suivant:

1

Un dossier type de demande de subvention au titre de la fiche 35 Plan Isolation des Bâtiment Publics

2

Mon projet atteint-il le seuil de matériaux biosourcés ?

0

Cliquer pour accéder au cahier des charges

3

Les dépenses éligibles au titre du Contrat Régional ?

Accéder à l'espace téléchargement du site internet du Syndicat Mixte pour télécharger les différents fichiers
En cliquant sur les icones

Rénover un bâtiment public

Contact // Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges
tél : 02. 48.26.82. 51

Loïc RICHER – Agent de développement loic.richer@paysdebourges.fr